

---

Adresse de la société populaire de Champagne (Ardèche) qui annonce le départ des jeunes aux frontières et demande l'établissement des écoles primaires et des fêtes nationales, lors de la séance du 21 ventôse an II (11 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Champagne (Ardèche) qui annonce le départ des jeunes aux frontières et demande l'établissement des écoles primaires et des fêtes nationales, lors de la séance du 21 ventôse an II (11 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 310-311;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1965\\_num\\_86\\_1\\_30724\\_t1\\_0310\\_0000\\_16](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30724_t1_0310_0000_16)

---

Fichier pdf généré le 22/01/2023

don d'une maison d'émigré pour tenir leurs séances.

Insertion au bulletin et renvoi au comité des domaines (1).

## 28

Le citoyen Allaprat, juge du tribunal de district de Châtillon-sur-Seine, félicite la Convention nationale du décret qui supprime les avoués. Depuis qu'ils n'existent plus, dit-il, l'on ne voit point de procès dans ces contrées. Ce magistrat (2) fait don à la patrie de son traitement de 1500 livres, à compter du dernier quartier jusqu'au terme où finira son exercice.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des finances (3).

## 29

La société des Sans-culottes de Courtomer annonce que les treize communes qui composent ce canton ont déposé toutes les dépouilles de leurs églises ; que le tout va être conduit à Alençon.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Courtomer, 10 pluv. II. Au présid. de la Conv.] (5).

« Citoyen,

La Société des sans-culottes du canton de Courtomer, district d'Alençon, département de l'Orne, me charge de t'annoncer que d'après une invitation faite aux 13 communes de ce canton, les municipalités, de concert avec les commissaires pris dans le sein de cette société ont apporté et déposé au lieu des séances tous les vases d'argent, et les différents métaux employés au service de leurs églises pour être transportés à l'administration du district et ensuite aux Monnoies nationales. Ce dépôt a été suivi d'un repas fraternel, où les amis de la République, en jurant de mourir pour sa défense, lui ont porté mille toasts, avec ces vases d'illusion, que hier on n'osoit regarder en face. Demain 86 marcs d'argent, plus de mille marcs de cuivre, 340 livres de plomb et étain, et 154 de métal seront conduits à Alençon dans une voiture surmontée d'une enseigne tricolore représentant la déesse de la raison qui foule aux pieds les instruments du fanatisme religieux.

Courage, Législateurs, le peuple françois approche de sa maturité. Malheur à ses ennemis ».

MORAND (présid.), PERDRIEL (secrét.).

(1) P.V., XXXIII, 195-96 ; *Ann. patr.*, p. 1943 ; *C. Eg.*, n° 371.

(2) *C. Eg.*, n° 571 ; *Mon.*, XIX, 685.

(3) P.V., XXXIII, 196. B<sup>in</sup>, 25 vent. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(4) P.V., XXXIII, 196. B<sup>in</sup>, 25 vent. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>) ; *M. U.*, XXXVII, 345 ; *C. Eg.*, n° 571.

(5) C 294, pl. 970, p. 24.

## 30

Les habitans de la commune de Chateauf-sur-Sarthe adhèrent à tous les décrets de la Convention, l'invitent à rester à son poste, et demandent que le nom de leur commune soit changé en celui de Mont Sarthe.

Insertion au bulletin, et renvoi aux comités d'instruction publique et de division (1).

## 31

La société populaire de Champagne (2) annonce que la jeunesse va aux frontières défendre la liberté ; que des dons en nature et en argent ont été faits ; que les emblèmes du fanatisme ont disparu. Elle demande le prompt établissement des écoles primaires et des fêtes nationales. Elle invite la Convention à rester à son poste jusqu'à la paix.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Champagne, 6 niv. II] (4).

« Citoyens représentants,

Le règne des tirans n'est plus. La superstition est aux abois. Le glaive de la justice se promène indistinctement sur toutes les têtes coupables. L'être suprême, le souverain législateur, a remis sa foudre entre vos mains, et bientôt la surface du globe sera purgée des brigands couronnés que l'infectent.

Les sans culottes de ce canton quoiqu'éloignés du centre de la lumière, n'en sont pas moins enflammés de ses rayons bienfaisants, entourés de montagnes, ils n'ont laissés passage ni à l'intrigue ni à l'ambition. L'amour sacrée de la patrie, de l'humanité, l'horreur pour l'exclavage et l'erreur sont les seuls sentiments qui les animent.

La jeunesse va aux frontières pour défendre la liberté et l'égalité, la République unie, indivisible et démocratique. Le peu qui restent attend le premier signal pour terrasser les ennemis du genre humain ou mourir au champ de l'honneur.

Des dons en nature et en argent ont été faits, un registre est perpétuellement ouvert pour en recevoir de nouveaux.

Nos curés sont renvoyés ; les emblèmes du fanatisme ont disparus. Des propagateurs de la morale universelle travaillent à effacer jusqu'au souvenir des cérémonies superstitieuses et font germer dans tous les cœurs des vertus sociales. Nos églises sont transformés en temple de la raison, nos vases dites sacrées sont au district, nous en faisons hommage à la patrie, ainsy que du traitement des fénéants qui n'étoient occupés qu'à obscurcir l'horison de la vérité.

Nous terminerons par solliciter le prompt établissement des écoles primaires et fêtes natio-

(1) P.V., XXXIII, 196. B<sup>in</sup>, 21 vent. (suppl<sup>t</sup>).

(2) Ardèche.

(3) P.V., XXXIII, 196. B<sup>in</sup>, 21 vent. (suppl<sup>t</sup>).

(4) C 295, pl. 992, p. 22.

nales, et a inviter la Convention à rester à son poste jusqu'à la paix.

Vive la République ! vive la Montagne ! périsse tous les tirans, les égoïstes, enfin tous les ennemis du genre humain ».

P.c.c. : GARNIER neveu (*secrét.*).

### 32

La société populaire du Mans félicite la Convention sur le décret qui achève l'épuration de la République, et l'assure de son dévouement sans bornes à la cause de la liberté.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de salut public (1).

### 33

La société populaire de Bourdeille instruit la Convention qu'elle vient de fournir un cavalier armé, équipé et monté à ses frais, et qu'elle a donné pour nos braves frères d'armes 30 chemises et 6 marcs de galons.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Bourdeille, 13 pluv. II] (3).

« Citoyens Législateurs,

Il se forma, il y a quelque mois à Marseille et sous l'autorisation des représentans du peuple en mission dans les départemens du Midy, une Légion de Montagnards, dont tous les membres devoient être pris dans les sociétés populaires, et dont la destination étoit de coopérer à la conquête de l'infame Toulon.

La société populaire de Bourdeille, ne fut pas sourde à l'invitation qui lui fut faite, et dès le lendemain, un jeune citoyen de ses membres, âgé de dix-huit ans et non compris encore dans la première réquisition, s'empressa de se faire inscrire pour entrer dans cette Légion.

La difficulté de le monter et de l'équiper ayant trainé en longueur, nous eûmes le regret de le voir encore sur nos foyers, quand nous apprimes l'agréable nouvelle de la reddition de la ville rebelle ; nous ne nous étions pas rebutés pour cela, et nous nous propositions de l'envoyer à Perpignan porter au fanatique espagnol, les coups mortels qu'il devait porter au féroce anglais dans Toulon, lorsqu'un nouveau contretemps est venu encore nous contrarier et l'arrêter à Perrigueux, où un décret de la Convention le retint pour être incorporé dans les autres corps de cavalerie, quoiqu'il en soit, c'est toujours un défenseur que nous fournissons à la patrie. Et nous n'en avons pas moins rempli la tâche que nous nous étions proposée, nous offrons de plus à la patrie environ trente chemises et six marcs de galons de manteau, que nous allons faire passer à l'administration du district de Périgueux.

Si nos faibles moyens ne nous ont pas permis de faire davantage, nous espérons toujours que

la Convention nous tiendra compte de nos bonnes intentions et qu'elle comptera au nombre des communes qui ont bien mérité de la patrie, la notre qui a fourni dès le commencement de la guerre un grand nombre de volontaires qui ont fait toutes les campagnes de la Belgique, de la Hollande, de Mayence, de la Vendée, des Pyrénées, de la Corse, etc., sans compter ceux qui ont fait les dernières campagnes de mer, et qui est dans la ferme résolution d'en fournir jusqu'à son entier épuisement s'il le faut, pour assurer le triomphe de la liberté; tels sont les sentimens invariables, dans lesquels nous avons juré de mourir, et nous tiendrons parole, vive la République, vive la Montagne ».

BOULOUMEIX (*présid.*), MEYJOUNISSAS (du Treuil), DURAND, BONNEAUD, BARRIASSON.

P.S. - Un citoyen de notre commune, fait offre dans le moment de 50 livres pesant de linge fin, pour faire de la charpie, pour nos frères d'armes blessés.

### 34

La commune de Beurre fait passer à la Convention le procès-verbal de la fête qu'elle a célébrée pour les victoires de la République, et le détail des dons qui ont été déposés à la suite de cette fête sur l'autel de la patrie ; elle demande à être autorisée à retirer du greffe de la municipalité de Besançon ses registres de naissances, mariages et sépultures.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de législation (1).

[Beurre, 5 pluv. II] (2).

« Citoyens représentans,

Les membres du Conseil général, et tous leurs concitoyens, impatiens de vous transmettre la joie bien sensible et bien douce, que leur a procurée la nouvelle de la prise de l'infâme Toulon, et des victoires remportées par les braves défenseurs de la Patrie, se hâtent de vous en exprimer les sentimens.

Ces heureuses victoires ont été consacrées par une fête civique et solennelle, le décadi, 20 du mois de nivôse : cette fête embellie par le concours unanime de tous les citoyens des deux sexes, étoit tout à la fois, touchante et majestueuse, le patriotisme le plus pur et le plus ardent s'y est déployé dans toute son énergie : l'aimable et douce fraternité y a épanoui ses charmes et ses innocentes caresses.

Un repas civique a été célébré au milieu des transports de la plus vive allégresse. Tous les citoyens, pères, mères, enfans, vieillards, se sont rendus à ce festin de l'union et de la fraternité. Il s'est fait sans frais et avec cette honnête frugalité qui convient si bien à un peuple républicain. Chacun a apporté son pain, sa bouteille, tous les fronts rayonnaient de joie ; exprimaient le doux plaisir qu'éprouvaient tous les cœurs, par un mouvement soudain et unanime, tous les

(1) P.V., XXXIII, 196-97. B<sup>in</sup>, 21 vent. (suppl<sup>t</sup>).

(2) P.V., XXXIII, 197. B<sup>in</sup>, 25 vent. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(3) C 294, pl. 970, p. 25.

(1) P.V., XXXIII, 197. B<sup>in</sup>, 25 vent. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(2) DIII 67, doss. 12.